

## Assemblée Générale EPAF

### *Déclaration liminaire*

Monsieur le président,

Malgré le contexte social difficile notamment dans les transports, les représentants des usagers FO ont décidé de siéger à cette assemblée générale, afin de démontrer leur profond attachement aux politiques sociales et aux missions de l'EPAF (association Education Plein Air et Finances).

**FO Finances** appelle l'ensemble des agents de Bercy à participer massivement aux journées interprofessionnelles de grève et aux mobilisations pour l'abandon du projet de réforme de retraite par points.

Le devenir de l'action sociale ministérielle et des associations AGRAF, ALPAF et EPAF nous inquiète. L'action sociale est pour nous une priorité. Elle doit être non seulement maintenue, mais surtout améliorée dans un contexte de restructurations incessantes et massives.

**FO Finances** exige :

- le maintien du budget de l'Action Sociale,
- le maintien des prestations,
- le maintien d'un réseau départemental.

Depuis mai 2018, le secrétariat général a diligenté de nombreux audits afin, soi-disant, d'améliorer les prestations, de simplifier la gouvernance et d'organiser l'articulation entre national et local.

Les différents audits ont souligné la grande compétence des associations AGRAF, ALPAF et EPAF. Ils ont

aussi évoqué une mutualisation des fonctions financières, de la communication et une politique tarifaire unique avec une vision nationale.

Les constats sont partagés sur les difficultés de gouvernance de l'action sociale.

**FO Finances** n'est pas fermé à la discussion mais est opposé à la fusion des 3 associations. Par ailleurs l'ATSCAF, la COOP ou Place des arts doivent être exclues de ce débat.

Une chose est certaine, cette incertitude doit cesser. Les spéculations et les rumeurs créent un climat anxigène pour tous, d'autant plus à l'EPAF avec la menace de cession sur les résidences. Une décision doit intervenir dans les plus brefs délais et tout du moins avant la fin du 1er trimestre 2020.

**FO Finances** condamne la nouvelle convention d'objectif de moyens qui ne fait plus mention du droit exclusif, ne mentionne plus le montant de la subvention et dont la durée passe de 3 ans à 1 an.

S'agissant de l'EPAF, **FO Finances** dénonce la mise en cause de la pérennité du parc de résidences par les audits.

Sur le budget 2020, le montant ridicule de l'investissement, 350 215 euros, va encore fragiliser cette situation. L'Etat propriétaire démontre ainsi sa volonté de ne pas entretenir son patrimoine, mis à disposition de l'association mais surtout des agents.

La tutelle a demandé à l'EPAF d'établir son budget sur la base d'une subvention de 24 millions d'euros avec d'après vos documents une réserve de 4 % mais qu'en sera-t-il du montant de cette dernière et au final du montant total qui sera versé ?

Nous regrettons une nouvelle fois la décision de la tutelle interdisant aux associations le recrutement de fonctionnaires par la voie de mise à disposition. Compte tenu des profils recherchés, cette disposition va juste aboutir à alourdir le travail du service des ressources humaines.

**FO Finances** n'est pas opposé à des changements à condition que lesdits changements représentent une amélioration pour les agents de nos ministères, mais également pour les personnels travaillant au sein des structures d'action sociale ou des opérateurs.

